



Règlement intérieur **Championnat Départemental de Tir** **De précision seniors**

Ce règlement intérieur vient compléter certains articles du Règlement du Championnat de France de Tir de Précision 2020

Seuls les alinéas des articles du règlement concerné par un complément sont repris ci-dessous.

Les alinéas et articles du règlement non repris sur ce document, restent applicables.

Article 2 – Les qualificatifs

Ils se dérouleront suivant le règlement FIPJP sur tous les ateliers et toutes les distances.

Ils se dérouleront en 2 phases si nécessaire.

1° phase dans les secteurs :

Inscription des joueurs par les clubs jusqu'au 20 Janvier 2020 dernier délai (2€ par joueur).

Les convocations avec l'horaire approximatif de passage seront envoyées aux clubs.

Chaque joueur (ou joueuse) effectue un seul passage. Les juges pourront être des arbitres ou des éducateurs validés par les responsables de secteur.

Pour se qualifier pour la phase suivante :

- Un senior masculin devra réaliser le score de 33 points au minimum.
- Un senior féminin devra réaliser le score de 21 points au minimum.

2° phase au niveau départemental :

Cette 2° phase n'aura lieu que si le nombre de seniors ayant réalisé les scores minima dans les secteurs est supérieur à 16.

Tous les joueurs (ou joueuses) effectueront un seul passage. Les scores réalisés lors des deux phases

qualificatives seront cumulés pour établir le classement final de cette phase qualificative.

Les 16 premiers joueurs seront qualifiés pour le championnat de la Haute Garonne.

En cas d'égalité de points à l'issue de cette 2° phase, nous appliquerons, dans l'ordre, les critères suivants :

- Meilleur score lors de la deuxième phase qualificative
- Nombre de tirs valorisés à 5 points sur les deux phases qualificatives
- Nombre de tirs valorisés à 3 points sur les deux phases qualificatives
- Barrage entre les joueurs à égalité sur les 5 ateliers depuis le cercle situé à 7 mètres.

Article 4 – Championnat de la Haute Garonne

Il sera disputé par les 16 joueurs selon le règlement national.

Le champion départemental (senior masculin et senior féminin) sera qualifié pour le championnat régional.

Le présent règlement intérieur a été établi et validé par le Président du CD 31 le 22 Janvier 2020.

Il est applicable pour la saison 2020 et révisable chaque saison.

